

ANN CÔTE 7D 14

FG/ZY-A-
TERRITOIRE DU NIGER
AFFAIRES POLITIQUES
& ADMINISTRATIVES



REPERTOIRE ALPHABETIQUE
DES
VILLAGES, TRIBUS & QUARTIERS
PAR CANTON OU GROUPEMENT

-ooooOoooo-

Mis à jour au 1er Janvier 1954

CERCLE DE DOSSO (Suite)

-6-

5^e Secteur de SAMBERA

ALIMA KOARA
 ALBORA KOARA
 ALFI KOURA KOARA
 AUGUSTE KOARA
 BABI KOTIB
 BANIKANE
 BANIZOUMBOU DEY
 BANIZOUMBOU MOUMOUNI
 BANIGONOU
 BANGGAI Peul
 BANGGAI Rimbibé
 BIENI N'TEGUI
 BOUMA
 DOUBEL
 FABINGOU
 FAKARA BENI
 FONDIFIDE
 GABIKANE

GAZERE KOARA
 GOLEKOY KOARA
 GONGABANGOU
 GOUNGOU
 GORIBA
 GUINDE GOLMA
 HAMANI KOARA
 HAMA AO
 HEINIFADA
 KATANGA
 KAYAN KEINA
 KOARATEGUI
 KOBISITANDA
 KOASSI
 KOFO
 KOUNKOUROUTOU
 KOULOU
 KOBJIBANTAN

KOUKADA
 KOURGOUMA
 LARE
 MAIKADA
 MAIKIDO KOARA
 MAYARA KOARA
 OUNA
 SAMBERA ALPHA
 SAMBERA TOGUI
 SAMBERA ZENO
 SANAFINA
 SIRKIN NOMA KOARA
 TAKO KOARA
 TIAKYE KOARA
 TOMBO
 TONDIBANGOU
 YEELO KAINA
 YOLDE
 ZAMTOURI BANGOU

6^e Secteur de TESSA

ALISSINDEY
 BALDINGUI KOARA
 BAKHOUBY
 BMOULA KOARA
 DDIYMOUOU Ouest
 DIOBODEY
 DJIMBI M'ROUNFA
 FILLOUAL
 GORGULEDI
 GINDAN KOARA
 GIBIKOY DEY
 GOROU KITA
 HAMANI KOARA
 KOBODEY

KOYBABA KOARA
 MAMANDEY
 MARFA KOARA
 MAYAKIDEY
 MSSIRAOUA
 NOMA KOARA
 SANDIDEY
 SITA KOARA
 SINADEY
 TASIBATINGIRE
 TESSA
 TIM-TIM
 TOMBO TESSA
 TOUROBON
 WENDINISSO

7^e Secteur/.....

1(36)

Afrique Occidentale Française.

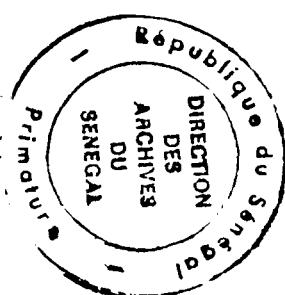
Saint-Sénégal et Niger.

Cercle militaire du Niger.

N° 18.

14/11/07
768
Transmis par le H. S. N. sous
bordereau
5 Octobre 1907
276

Réponse
du Lt Colonel Cistofaci, commandant le Territoire, sur un projet de réorganisation du Territoire militaire du Niger.



Lettre au H. S. N. 12 Decembre 1907
762

LE MANUSCRIT.

chapitre I

- { § 1.- Historique succinct des territoires militaires de l'Afrique occidentale.
§ 2.- Rôle du territoire militaire du Niger à la frontalier & organisation créée pour répondre à ce rôle.
§ 3.- Extension de notre influence & de notre occupation vers l'Est, le Nord & le Sud depuis le début de 1905 — Creations de postes qui en ont résulté.
§ 4.- Nécessité d'une nouvelle organisation du territoire répondant mieux aux besoins nouveaux.

chapitre II

- { Projet de déplacement du chef-lieu du Territoire.

chapitre III

- { Projet de modification de la répartition en région.

- { Projet d'organisation intérieure des Régions.

§ 1.- Région de Tombouctou.

§ 2.- Région d'Andongo.

§ 3.- Région de Bamako.

§ 4.- Région de Zinder.

§ 1.- Jeu de l'organisation administrative projetée.

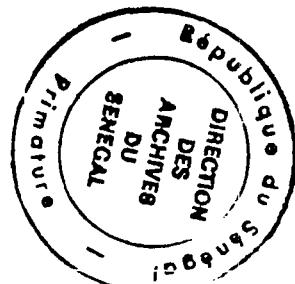
§ 2.- Adaptation de l'organisation militaire à l'organisation administrative projetée & utilisation des troupes.

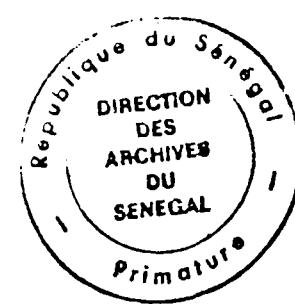
chapitre VI

- { Conclusion et projet d'arrêté.

chapitre VII
(Annexe)

- { Éventualité du rattachement du Kanem à l'Afrique occidentale française.





Chapitre I.

Paragraphe 1.

Histoire succincte des territoires militaires de l'Afrique Occidentale.

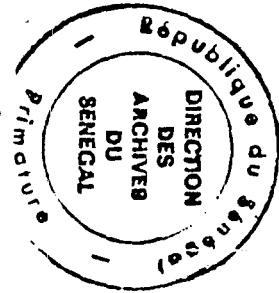
En 1899, peu après la prise de Sénaré et la dispersion des bandes de Samory, notre autorité parut assez assurée pour que pût être supprimée l'organisation provisoire du Soudan Français qui répondait aux nécessités de la première heure.

En application de l'ancien décret du 1^{er} Octobre 1899 portant ~~disloca-~~^{réorgan}tion du Soudan Français en fit deux parts: du Soudan F.

1^o. Les pays où il paraissait que nous n'avions plus à prévoir désormais de soulèvements étendus ni de résistance organisée, qui, passant sous le régime de l'administration civile, furent rattachés aux colonies côtières pour leur constituer un hinterland.

2^o. Les pays où la pacification était àachever, restant sous le régime de l'administration militaire, constituèrent les I^{er} & II^e Territoires militaires (Comboutou & Bobo-Dioulasso.)

Le décret du 20 Décembre 1900 compléta bientôt cette organisation en créant le III^e territoire militaire



" /

militaire (Zinder) chargé de l'occupation des nouvelles régions orientales, déjà visitées antérieurement par Monteil (1892) et par Gazeau (1898), et que les missions Jealland et Gouraud-Lamy venaient de boucler (1899).

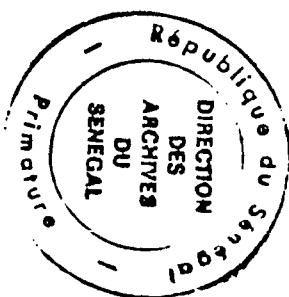
Le rôle des trois territoires était bien net :

a) Dans le I^e Territoire (Tombouctou), maîtriser les turbulentes tribus touaregs ; protéger les sédentaires contre elles et contre les rézzous Marocains ; assurer la sécurité de la navigation sur le Niger et la liaison avec le II^e Territoire / l'urgence d'activer la pénétration vers l'Est faisant pour le moment passer en second ordre la pénétration Saharienne qui avait compté parmi les préoccupations de la région Nord de l'ancien Soudan.)

b) Dans le II^e Territoire (Bobo-Dioulasso), qui ne comprenait que des sédentaires, poursuivre la pacification de détail et l'organisation administrative.

c) Dans le III^e Territoire (Zinder), occuper le pays ; organiser les sédentaires ; pacifier les nomades ; et pénétrer vers l'Est pour nous assurer la possession rapide de la zone de liaison avec la Colonie du Congo (Chari-Tchad).

Dans les quelques années qui suivirent leur fondation

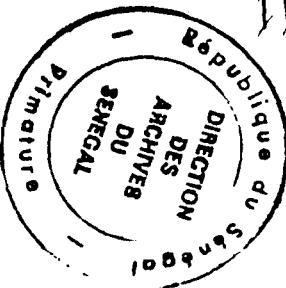


fondation, nos progrès dans les trois territoires furent constants et rapides.

Le 1^{er} Janvier 1903, l'on put déjà détacher la partie occidentale du 1^{er} Territoire (Cercles de Senné, de Bandiagara, de Gnaigouéha, avec les résidences de Kombori, Mopti, Saraféré) pour la passer sous le régime de l'administration civile.

Deux ans plus tard, il parut que la mesure pouvait être étendue au 3^{le} Territoire tout entier, alors qu'elle ne pouvait être postérieure comme prochaine pour le 3^{le} Territoire et ce qui restait du 1^{er}, étant donné le rôle spécial que leur assignait leur situation frontière et la surveillance militaire constante qu'exigeait leur peuplement partiel en nomades; l'on songea en conséquence, pour plus d'unité, de simplicité et d'économie, à réunir sous un même commandement ces deux dernières circonscriptions.

C'est alors qu'intervint le décret du 18 Octobre 1908 supprimant le 3^{le} Territoire qui passait sous le régime de l'administration civile et créant l'unique Territoire Militaire du Niger, constitué avec l'ancien 3^{le} Territoire et ce qui subsistait du premier.



Autographe

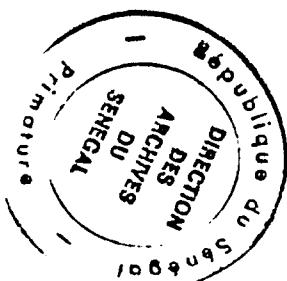
Paragraphue 2.

Rôle du Territoire militaire du Niger à sa fondation et organisation créé pour répondre à ce rôle.

Le rôle du Territoire militaire du Niger à sa fondation restait donc exactement celui qu'avaient eu à jouer les anciens I^e & IV^e Territoires.

Il constituait une sorte de marche militaire de la colonie du Haut Sénégal et Niger ayant pour objet : 1^o d'achever de soumettre & de maintenir dans l'ordre les nomades des confins Sahariens, 2^o d'opposer une barrière aux rézzous Marocains, 3^o de créer & garder la route du Tchad en continuant à progresser vers l'est jusqu'à jonction avec les troupes du Kanem.

Toute l'action était donc pratiquement orientée vers l'est ; si une jonction avait été opérée en 1908 à Timiamouïn avec les troupes algériennes ce n'était qu'incidemment ; les gues de l'autorité supérieure du côté du Nord n'étaient alors qu'à l'échéance lointaine, l'objectif étant de tenir simplement le pays avec le moins de frais possible ; l'on estimait que la concurrence des autres nations non impérialistes ...

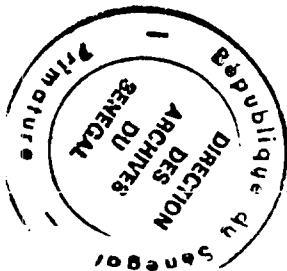


imposait avant tout de nous assurer une bande de possessions continue jusqu'au Tchad afin d'enclôtre, si l'on peut s'exprimer ainsi, le Sahara ; qu'il serait temps après de reprendre la pénétration que l'ancien Soudan avait esquissée du côté d'Araouan et de l'Adrar, que l'ancien IV^e territoire avait dû ajourner devant les nécessités du moment.

Le rôle restant le même, il était logique de partir de ce principe, inscrit dans les considérants du décret, "qu'il n'y avait pas lieu de changer la nature de l'organisation existante" et ce principe fut appliqué si strictement qu'il n'existe dans les archives aucune trace de propositions faites par les Commandants des anciens territoires au sujet de l'organisation du nouveau.

On se borna à accorder ce qui restait du I^{er} territoire au IV^e et à donner autorité sur le tout au Commandant du IV^e territoire qui resta où il était, à Niamey.

Comme le jeu direct de cette autorité sur les neuf Commandants de cercle existants eut été malaisé, vu l'énormité des distances & l'absence de communications télégraphiques, l'on créa un organe intermédiaire, le Commandant de Région, qui, indépendamment de son rôle de coordination entre les cercles

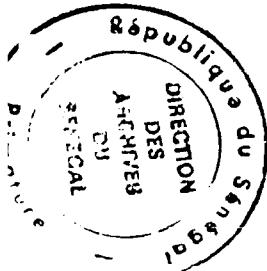


les cercles, eut en principe la gestion des nomades des confins ; le découpage en région se fit naturellement dans le sens de l'effort vers l'Est et d'une façon harmonique : les trois cercles occidentaux constituent la région de Tombouctou, les trois cercles du centre la région de Nianey, les trois cercles orientaux la région de Zinder.

Au moment où cette organisation simple a été réalisée elle était acceptable, étant donné surtout que nous étions depuis trop peu de temps dans le pays pour pouvoir faire mieux ; et il y a d'autant moins lieu de critiquer ses imperfections de détail qu'elle a permis d'atteindre le but du moment, car pendant les années 1905 & 1906 (en même temps que notre autorité sur les tribus touaregs — J'accentuait) l'occupation de la région de Zinder s'est affermie, notre pénétration vers l'Est s'est achevée jusqu'au Tchad, et la jonction effectuée a eu lieu avec les troupes du Hanem.

Paragraphe 3.

Extension de notre influence et de notre occupation vers l'Est, le Nord & le Sud depuis le début de 1905. Créations de poste.....



de poste qui en ont résulté.

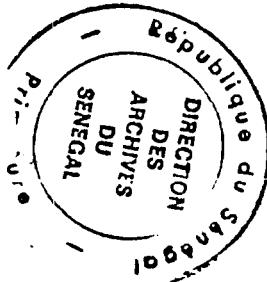
Mais nos progrès ne se sont pas arrêtés là ; il est arrivé pendant la même période que les directions se sont élargies ; les nécessités de la coopération avec les troupes algériennes pour la pénétration du Sahara ainsi que les circonstances de la politique internationale ont fait que le territoire, restant joué par l'ouest au Haut Sénégal & Niger, s'est développé dans toutes les autres directions.

Dans l'Est, il ne s'est plus agi seulement d'entretenir la liaison entre notre dernier poste et le Kanem, nous avons poussé notre occupation à trois cents et quelques kilomètres au delà de Gouré par la création de notre poste de N'Guigmi placé sur les rives même du Tchad.

Dans le Nord-Est, nous avons occupé l'oasis du Kaouar à plus de six cents kilomètres de Gouré et créé le poste de Bilma qui déjà voit plus loin encore et entame des relations avec le Tibesti.

Dans le Nord, nous avons créé le poste d'Agadez à plus de quatre cents kilomètres de Zinder, et nous avons à In-Azaoua, à Timiamouün, à Caoudénit pris contact réel avec les troupes Sahariennes ; tout le

... pays



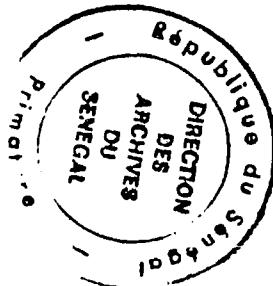
puis jusqu'à la frontière de l'Algérie est maintenant
rangé d'une façon effective sous notre influence et
parcouru d'une façon habituelle par nos sections
méharistes.

Vers le Sud enfin, une partie du Haut-Dahomey
a été rattachée et nous y avons occupé le poste de Say ;
une route de ravitaillement plus méridionale nous a
été cédée par la colonie Anglaise voisine & nous
avons créé sur elle le poste de Matankary ; enfin
une mission internationale de délimitation aborde
actuellement la longue bande de terrain allant du
Niger au Tchad dont les autorités Britanniques de
la Northern-Nigéria vont nous faire incessamment
remise et que nous allons avoir à occuper en créant
trois postes dans les parages de Birni-Koni,
Düngass et Kabi-Bagara.

Paragraphe H.

Nécessité d'une nouvelle organisation
du territoire répondant mieux aux
besoins nouveaux.

Le territoire actuel n'est donc plus celui du
début.....

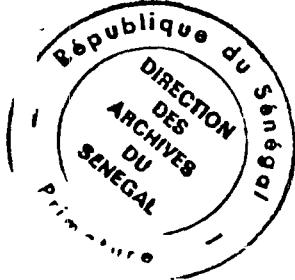


27

début de 1903 et son organisation, faite alors en vue d'un but déterminé maintenant atteint (pénétration vers l'Est), ne répond plus à sa situation nouvelle non plus qu'au rôle nouveau qui en découlle (action vers le Nord); il lui en faut une autre mieux adaptée.

Tout être les progrès territoriaux faits en même temps par la colonie du Congo Français pourraient ils faire songer à une solution commune qui serait la création d'un territoire militaire du Centre Africain comprenant tout le bassin du Tchad (c'est à dire prenant au territoire du Chari le Kanem et le lac, au territoire du Niger la région de Zinder actuelle jusqu'à Tahoua) et ayant pour front Saharien tout le pays parcouru par les tribus de race Toubou (Kaouar, Tibesti, Borkou, etc.).

Mais le présent rapport n'a pas à envisager de modifications des limites de l'Afrique Occidentale Française, il a seulement à chercher, en laissant au Territoire militaire du Niger ses limites actuelles, à le réorganiser par deux moyens : 1^o Déplacement du chef-lieu du territoire, 2^o Modification de la répartition en régions.



Chapitre IV.

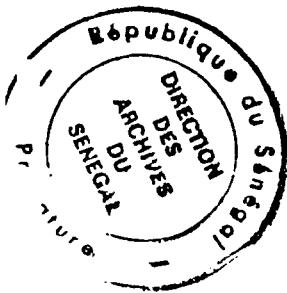
Projet de déplacement du Chef-lieu du territoire.

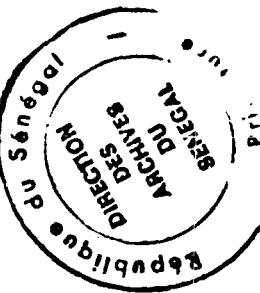
Ainsi qu'il a été dit dans le préambule du présent rapport, Niamey, centre de l'ancien III^e Territoire, fut donné comme Chef-lieu au Territoire militaire du Niger à sa fondation (1^{er} Janvier 1905.)

Cette solution offrait d'abord un certain avantage de simplification, le Commandant de l'ancien III^e Territoire qui prenait le commandement du Territoire militaire du Niger n'ayant pas à déplacer sa résidence.

De plus la situation de Niamey, vue sur la carte, se présentait d'une façon satisfaisante, à égale distance ou à peu près de Zombouctou et de Zinder, au point d'intersection de la voie fluviale de l'ouest, de la voie de ravitaillement de l'est, et de la voie de relève du Dahomey.

Ces considérations sont les seules qui aient pu....



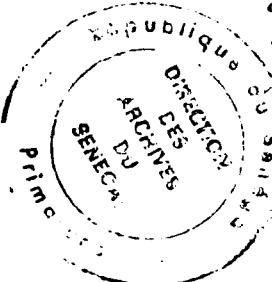


position de Ali mey n'offrait en réalité que des inconmodités pour l'action du Commandant du territoire:

Le fait d'être au débouché de la voie du Dahomey n'a pas de signification puisque la voie de liaison reste celle du Haut Sénégal et Niger.

Le fait d'être au point de bifurcation de la voie fluviale & de la voie de terre ne pourrait avoir en tout état de cause qu'une importance relative (les magasins de transit n'ayant évidemment aucun besoin du voisinage immédiat du Commandant du territoire,) mais de plus il devient en l'espèce d'une importance nulle, les transports fluviaux étant sur le point de s'arrêter, au moins en partie, à Ansongo.

Le fait d'être à égale distance de Zinder et de Tombouctou se traduit en vrai par le fait d'être également coupé de ces deux points (de Zinder par 900 kilomètres de voie de terre sans télégraphe, de Tombouctou par tout le bief des rapides, impraticable ou d'un parcours extrêmement lent pendant une partie de l'année); et le Commandant du territoire, sans être à même d'exercer son action immédiate sur l'Est est tellement hors d'état de l'exercer.....



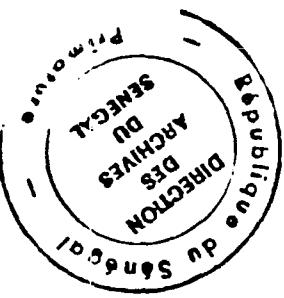
l'exercer normalement sur l'ouest que - tout logiquement et afin d'éviter d'interminables aller et retour de piéces ou de pots - la correspondance directe à du à établir pour tous les cas urgents entre Tombuctou et les autorités extérieures au territoire, ceci au grand détriment du jeu régulier du Commandement.

Dans toute l'étendue du territoire est telle que l'on ne peut longer à lui trouver un chef-lieu qui soit à portée de tous ses points, mais cette difficulté se présente couramment aux colonies & il semble que la seule solution à y apporter soit celle adoptée partout ailleurs:

Placer le chef-lieu du côté de la base et au point terminus des transports à laper, de façon que sa liaison avec l'autorité extérieure soit facile autant que rapide et que tout mouvement de la flottille de la correspondance soit épité.

Or le point terminus de la navigation à vapeur sera bientôt Mtsongo et est actuellement Tombuctou; il semble se déduire tout naturellement de ce qui précède que le chef-lieu du territoire doit être transporté à Mtsongo & provisoirement à Tombuctou; de même que Dakar est à la base de l'Afrique occidentale, que Kayes puis Bamako

sont à

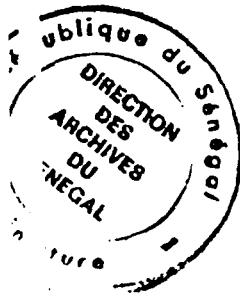


Sont à la base du Haut Sénégal & Niger, de même le chef-lieu du Territoire militaire serait à sa base.

Dès lors on arriverait à un jeu normal du Commandement, la région de Combouctou, quand il lui faudrait prendre des instructions devant émaner de Hayes ou adresser des compte rendus devant y parvenir, n'aurait plus cette impression constante que, étant à proximité du centre du Gouvernement, le fait de passer par l'organe intermédiaire perdu à Thiamey à quelques mille kilomètres en arrière constitue une formalité illogique à négliger dans tous les cas importants ou urgents.

L'on aurait la possibilité d'unifier tous les Services intérieurs (Trésor, Intendance, Direction d'artillerie, etc) qui actuellement et par suite de la considération ci-dessus, sont tous divisés en deux Sections distinctes et réciproquement indépendantes, l'une comprenant les régions actuelles de l'inder et Thiamey et passant par l'intermédiaire du Commandant du Territoire, l'autre comprenant la région actuelle de Combouctou & correspondant directement avec Hayes en échappant complètement au Commandant du Territoire.

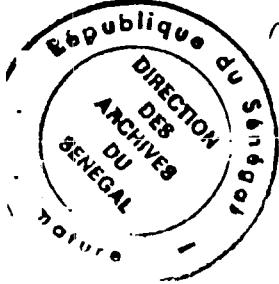
L'on ne



L'on ne verrait plus ces anomalies journalières de courrois de personnel qu'il faut que le Commandant du Territoire étant à Thiamey répartisse dès Fomboutou, C'est à dire de loin et ayant d'avoir pu prendre contact avec les arrivants pour juger de la place convenant à chacun d'eux ; d'envois de matériel fait pour l'ensemble du Territoire et qui doivent être ouverts à Fomboutou pour que cette région y préleve sa part au passage et constitue les approvisionnements de réserve restant ainsi loin du Commandant du Territoire qui en dispose; etc, etc.

Le Commandant du Territoire serait sans déplacement à portée pour conférer avec les représentants de l'autorité supérieure, venant fréquemment en tournée à Fomboutou et ne dépassant pas toujours ce point ; il pourrait prendre contact à l'arrivée avec les diverses missions venant dans le Territoire et que de Thiamey il voit rarement, avec les chefs des maisons de commerce européennes qui le plus souvent ne s'éloignent pas de Fomboutou, etc.

Bien placé pour exercer effectivement son action supérieure sur les régions occidentales, il ne serait pas dans des conditions plus mauvaises que celles

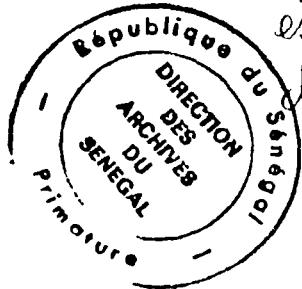


que celles actuelles pour exercer cette action sur les régions orientales ; en effet, si l'on remarque qu'il est bien peu de questions importantes qui n'exigent référence au Lieutenant-Gouverneur, le temps nécessaire à la correspondance sera exactement le même que le commandant du Territoire soit à Stiamey ou à Tambouton, si la communication dans les deux sens entre lui et les régions orientales emploie en ce dernier cas le fil entre Stiamey & Tambouton.

En l'occurrence de circonstances exigeant la présence momentanée du Commandant du Territoire dans les régions orientales, il y serait rendu à peu près dans les mêmes conditions de temps, en empruntant alors la voie Ambongo-Agadez plus courte ou la voie Ambongo-Tahoua à peine plus longue que celles partant de Stiamey.

Les Considerations qui précédent s'appliquent également à Ambongo & à Tambouton puisque le bief du fleuve, navigable en toutes saisons, qui joint ces deux points les met en relations extrêmement faciles non seulement avec l'emploi des bateaux à vapeur mais même dès maintenant,

S. que



et que prochainement ils seront desservis au même titre par le fil.

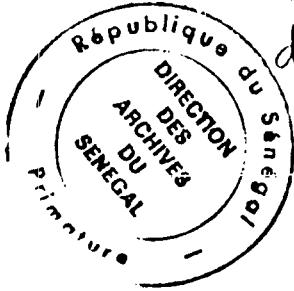
Le choix entre ces deux points se déduit tout logiquement des particularités suivantes :

Comme centre définitif, Tombouctou aurait sur Ansongo l'avantage d'être un grand centre indigène, mais il offre l'inconvénient d'être à 17 kilomètres du fleuve; Ansongo doit lui être préféré, de même qu'il doit également être préféré à Gao, parcequ'il sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, le point terminus de la navigation à vapeur et le point de départ de la voie de pénétration Ansongo-Ménilaka, qu'il est voisin du débouché des routes de l'Adrar et avec la route même des caravanes descendant vers le Sud (Gori, Mossi, etc.)

Comme centre provisoire, Tombouctou doit être adopté momentanément au lieu d'Ansongo parcequ'il faut attendre, avant de transporter le chef-lieu définitif à ce dernier point, que l'on y ait bâti & que la navigation à vapeur ainsi que le fil aient été poussés jusqu'à lui.

Il n'entre pas dans le cadre du présent rapport d'envisager les conditions matérielles d'installation du chef-lieu du territoire à Ansongo;

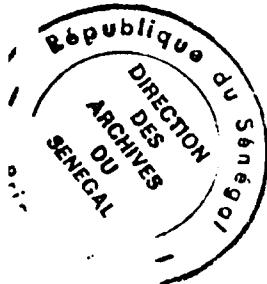
il suffit.....



il suffit de dire que, sans pouvoir espérer trouver à ce point les ressources complètes en matériaux qui manquent partout dans le Territoire, il présente du moins pour des travaux les avantages suivants : pierre abondante sur place ; ressources en main-d'œuvre, les environs étant bien peuplés ; facilité de transport par bateaux à l'apport des matériaux à faire venir de l'extérieur.

Une fois le principe admis, il faudrait faire étudier par le Service des Travaux du Territoire l'emplacement envisagé des dunes de Toudou (situe sur la rive gauche juste en face de l'île d'Ansongo) et dresser les plans et devis ; C'est alors seulement que pourrait être déterminée l'importance du Crédit nécessaire, qui se trouverait être relativement faible ou assez élevé suivant que l'autorité supérieure déciderait de se borner au genre d'installation extrêmement rudimentaire auquel a été réduit jusqu'à présent le Chef-lieu du Territoire, ou bien consentirait, comme il semble convenir, à des constructions plus durables.

Quant à l'installation provisoire à Tombouldou, qui est envisagée comme immédiate et pourrait être réalisée dès réception de l'approbation, il est à remarquer



1
Remarquer qu'elle n'entraînerait aucun frais supplémentaires : cette ville possède actuellement un certain nombre de bâtiments disponibles, tant dans les forts Bonnier et Haguemey qu'à l'extérieur ; ils suffiraient presque entièrement à l'installation momentanée & s'il était indispensable d'en construire un ou deux de plus ou de faire quelques locations, les dépenses ne dépasseraient pas celles qu'il faudrait engager à Niamey pour entretenir & compléter les bâtiments actuels dans le cas où le Commandant du Territoire y resterait.

En conclusion des considérations qui précédent, le Commandant du Territoire a l'honneur de demander l'autorisation de faire immédiatement transporter à titre provisoire le chef-lieu du Territoire à Tombouctou et de faire, également dès maintenant, étudier sur place l'installation définitive de ce chef-lieu à Ansongo pour que les devis puissent être approuvés et les travaux commencés à partir d'octobre 1908.

nom

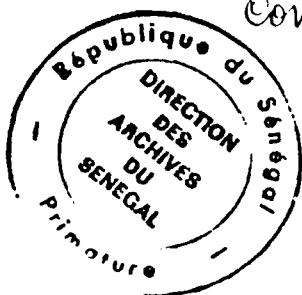
Chapitre III.

Projet de modification de la répartition en Régions.

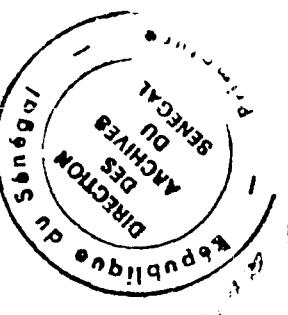
Nous avons vu que le territoire militaire du Niger, marches du Haut Sénégal et Niger, a eu de plus à sa fondation deux rôles spéciaux : pacification de la vallée du Niger, occupation et pénétration vers l'Est en jonction avec le territoire du Tchad, que ce double rôle qui nous a maintenus aux bords même du fleuve a été accompli et qu'il en a maintenant deux nouveaux : la police des confins Sahariens et la pénétration vers le Nord en jonction avec l'Algérie.

En d'autres termes, après nous être en 1905 & 1906 prolongés de l'Ouest à l'Est (de Tambuctou au Tchad) et nous être affermis sur cette ligne, nous avons à exécuter un changement de front vers le nord et à prendre cette ligne comme base d'opérations sur le Sahara.

Or les régions, qui sont réellement l'unité tactique.....



la nouvelle génération en qualité (équation qui
lui succéderait que nous allons examiner
à ce que nous devons faire pour assurer
de leur avenir à nos enfants (génération
adulte future, etc. went de faire faire
tous leurs efforts (génération présente, etc.) —
d'accroître une action directe de l'enseignement sur
qui joueraient un rôle de transmission (environnement
dans une étude théorique et une synthèse
au fil d'un certain nombre de résultats : il faut faire
de que nous les voulons si différent de la situation
d'adultuation qu'il existe à celle de la génération
complète présente pour les déterminer à faire
adultuation de notre manière, leur rôle devient alors
différents (éducation, formation technique, etc.) et
leur fonction, de leur organisation, des résultats
de leur culture, de leur demande de résultat



1

24

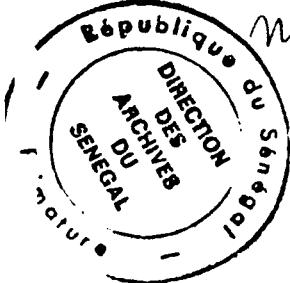
Sembla convenir.

Il faut noter tout d'abord que le Territoire comprend deux contrées absolument distinctes l'une de l'autre : la contrée Nigérienne qui s'étend du Taguibine à Tahoua, la contrée du Tchad qui s'étend de Tahoua au lac ; le cercle de Tahoua, situé entre ces deux contrées est un pays de transition qui ne fait partie intégrante ni de l'une ni de l'autre, il se trouve plutôt orienté actuellement du côté de la Seconde, nous avons intérêt à le rapprocher de la première pour faire la soudure entre les deux parties du Territoire.

Contrée Nigérienne.

Si nous prenons maintenant successivement chacune des deux contrées, nous voyons que la contrée Nigérienne se divise logiquement en plusieurs sections distinctes.

1^e Du Taguibine au défilé de Cosaye, la Vallée du Niger a pour hinterland septentrional les zones désertiques qui s'étendent au Sud du Maroc et elle n'a que des relations indirectes avec nos oasis du Touat et du Tidikelt ; jadis l'invasion.....

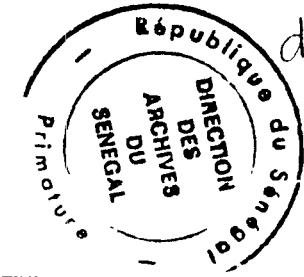


l'invasion Marocaine abordait le fleuve entre Tombouctou et Bamba, aujourd'hui encore les rezrous de Pérabers, Touï Atténia, Ould Djérir menacent sans cesse les pistes caravanières qui venues du Taflet sur Taoudéni divergent ensuite vers Bamba, Tombouctou & le Taguibine.

L'objectif principal de la section Taguibine - Tosaye se trouve être ainsi la surveillance et la pénétration de l'hinterland Marocain qui pourra être efficace devra s'étendre à l'ouest et exigera une action combinée avec la Mauritanie ; elle peut avoir aussi pour objectif accessoire la liaison avec le Fouat qui ne constitue pas une action indépendante.

2^e Du défilé de Tosaye à la Sirba, la vallée du Niger a pour hinterland septentrional l'Adrar et les zones désertiques qui s'étendent vers le Fidikelt ; jadis c'est aux environs de Gao qu'ont abouti les diverses migrations parties du Sud algérien & c'est dans cette section que peuvent être tentées avec le plus de facilité les premiers essais de liaison continue entre l'Afrique occidentale et l'Algérie.

L'objectif de la section Tosaye-Sirba est donc exclusif et aussi précis qu'important : Adrar & Fidikelt.....



et l'Idikelt.

3° De la Sirba à la Mekrou, la vallée du Niger n'a pas d'hinterland septentrional Saharien spécial, ce qui s'explique tout naturellement par ce fait que le Niger y descend à quatre ou cinq degrés de latitude plus au Sud que dans les précédentes sections.

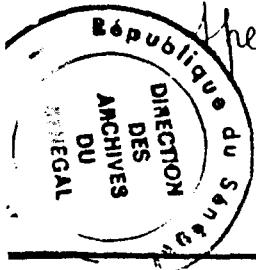
L'objectif Saharien qui revient à la section Sirba-Mekrou est donc un objectif non de pénétration à grande envergure mais de pénétration limitée à la surveillance des routes caravanières du Nord, allant de l'une à l'autre des deux contrées du territoire (route Ménaka-agadez, Ménaka-Zahoua, etc.)

Cet objectif est sensiblement le même que pour le pays de transition de Zahoua, situé entre les deux contrées.

Contrée du Tchad.

La Contrée du Tchad, absolument distincte nous le répétons de la contrée Nigérienne, peut également laisser discerner deux sections.

La Section Zinder - Agadez - Gouré qui est plus spécialement le pays Touareg et a pour principal hinterland



l'intéland septentrional des zones désertiques allant vers le Maoggar (deuxième voie de pénétration sur le Tidikelt) et pour objectif accésoire les zones désertiques allant vers Touggourt, Gabels & la Tripolitaine.

La section Guigmi - Bilma qui est exclusive – ment le pays Tchbou et a pour hinterland septentrional des zones désertiques allant vers Touggourt, Gabels & la Tripolitaine.

Mais il importe au plus haut point de remarquer que cette deuxième section n'est qu'un tronçon arbitraire de la vraie section naturelle à Guigmi-Bilma-Kanem (qui englobe le Tibesti et le Dorskou).

Si le Kanem était à l' Afrique occidentale, rien ne serait plus logique que de distinguer nettement les deux sections en reconnaissant pour objectif à la première les zones désertiques traversées par les routes allant du Damergou (ainsi que de Kano et du Tokoto) au Tidikelt, à Touggourt, à Gabels et à la Tripolitaine, & la seconde les zones désertiques traversées par les routes allant du lac Tchad (Kanem, Bornou, etc) à Touggourt, à Gabels et à la Tripolitaine.

Mais le Kanem étant au Sahari, le fragment de section Guigmi - Bilma n'est qu'un téponçon incapable . . .



1

incapable d'action propre parceque sa base sedentaire (même accue de la vallée de la Komadougou à rattacher) est trop dépourvue de ressources et que, même en lui adjointant l'oasis pauvre de Gouré (malgré la coupe abondamment nette de 300 kilomètres inhabités et désertiques qui la séparent de l'Guigmi) sa situation resterait telle.

La base indispensable à la section trouquée à Guigmi - Nilmou n'estant pas le Karem ne peut être que Zinder, et comme nous venons de constater que son objectif propre est en même temps un objectif accessoire de la première section, nous sommes amenés tout logiquement à conclure que la contrée du Tchad dans ses limites actuelles ne peut former qu'une seule section, la section Zinder - Agadez - Gouré - l'Guigmi - Nilmou, qui a bien unité d'objectif.

De cet aperçu d'ensemble il résulte que le territoire est divisé naturellement en quatre sections distinctes, homogènes, ayant chacune leur objectif propre et qui ne peuvent être disloquées arbitrairement.

Mais alors voici que pour remédier aux défectuosités

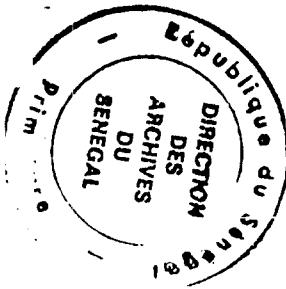


déficiences de la répartition actuelle en régions nous serons logiquement conduits à envisager de nouvelles régions qui se trouvent cadrer entièrement avec ces divisions naturelles.

A l'Est, la région de Zinder comprenant les cercles de Zinder, Agadez, Gouré & Bilma est trop vaste pour qu'un chef de Bataillon puisse la diriger effectivement, il faut l'alléger en lui enlevant une portion soit à l'est, soit à l'ouest. Du côté de l'est l'on ne pourrait que lui enlever Gouré et Bilma (solution qui a été essayée par la création de la région provisoire de Bilma) et nous tenons de voir pour quels motifs il faut y renoncer; force est donc de faire le retranchement du côté de l'ouest en lui enlevant le cercle de Zinder et nous avons vu que ce détachement ne présente pas d'inconvénients.

Des lors, la nouvelle région de Zinder proposée, englobant les cercles de Zinder, Gouré, Agadez et Bilma, comprendrait exactement la contrée du Tchad, c'est à dire formerait un tout homogène à objectif bien déterminé.

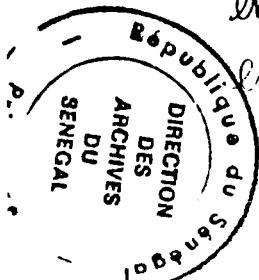
A l'Ouest, la région actuelle de Tambacounda comprend à la fois les deux premières sections que nous



nous avons déterminées dans la Contrée Algérienne (celle Taguibie - Togaye & celle Togaye - Sirba - avec leurs hinterlands différents et leurs objectifs distincts), elle dépasse les moyens d'action d'un seul commandant de région et (Comme le chef de Bataillon Mazillier l'a constaté lui-même) tout ce qui est à l'est de Togaye lui échappe complètement ; il faut donc détacher cette dernière partie.

Dès lors la nouvelle région de Tombouctou proposée, englobant avec les aménages de Gouraud et Raz-el-Ma les cercles de Tombouctou et de Bamako (diminué du secteur de Bourem), comprendrait exactement la première section naturelle de la Contrée Algérienne, c'est à dire formerait elle aussi un tout homogène à objectif bien déterminé et la tâche ne serait plus disproportionnée pour le Commandant de région sans cesse (tourtout avec les multiples exigences de direction d'une ville aussi importante que Tombouctou) de requérir l'emploi complet de son temps et de ses facultés.

Au Centre, la région actuelle de Niamey comprenant les cercles de Gori, Dounzou, Djermia et Say forme un ensemble hétérogène puisqu'elle englobe à la fois, d'une part les cercles de Gori & de Dounzou.....



de Dourou qui nous l'ayont vue constituaient par leur orientation commerciale et leurs relations un tout avec Sao, d'autre part la Section Sirba - Mekrou qui est bien distincte; augmentée recentement de territoires du Skaur Dahomey & de la Northern Nigeria, elle est à la fois trop peuplée et trop disparate pour permettre à son chef autre chose qu'une action diffuse et mal aisée; elle n'a pas de front saharien.

Il est possible de parer aux deux derniers de ces inconvenients en lui enlevant Dori et Dourou qui, rapprochés enfin de Sao comme ils l'étaient du temps de l'ancien Etat territorial formeraient avec lui la nouvelle région d'Ansongo (avec centre au même point que le chef-lieu du territoire); celle-ci, dès lors, comprendrait exactement la deuxième section de la contrée - Nigérienne (Tostage - Sirba) dont l'intérêt important & l'objectif précis (cadrat, fidéicolt, jonction permanente avec l'Algérie) réclame impérissablement l'action d'un officier supérieur auquel serait ainsi donné un champ d'activité assez vaste pour l'occuper tout entier.

Enfin la nouvelle région de Niamey se trouverait par suite formée des territoires actuels . . .



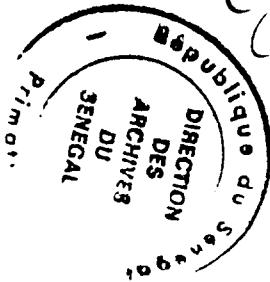
44

actuels des cercles du Djerma et de Say, plus du Cercle de Tahoua qui la pourvoirait du front Saharien manquant à l'ancienne; elle engloberait ainsi la troisième section de la Contrée Algérienne (Tirba - Mekrou) et le pays de transition entre les deux Contrées Algérienne et du Tchad (Tahoua) qui nous l'avons vu a objectif commun avec elle: penetration Saharienne à envergure se limitant à la surveillance des courtes caravanières du Nord joignant les deux contrées (routes Ménaka - Agadez, Ménaka - Tahoua, etc.).

En partant du rôle qui incombe au Territoire & de ses divisions naturelles nous arrivons donc, par un enchaînement de considérations rationnelles ne laissant rien à l'arbitraire, à proposer la nouvelle répartition en régions qui se résume comme suit:

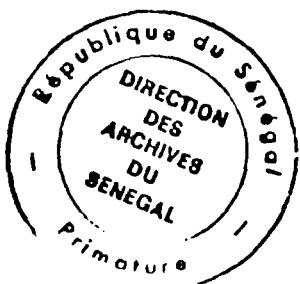
Contrée Algérienne.	Région de Tombouctou	Territoires actuels des annexes de Raz-el-Ma et Goundam, des Cercles de Tombouctou & Bamiba (moins le secteur de Bourrem.)
	Région d'Ansongo	Territoires actuels des Cercles de Gao (plus secteur de Bourrem), Doré & Dounzou.
	Région de Tiamej	Territoires actuels des cercles du Djerma, de Say & de Tahoua.

Contrée du ...



۳۰

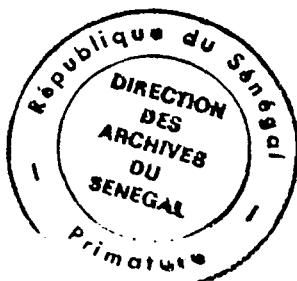
Contrôle
du
Tchad. { Région de Zinder. { Territoires actuels des Etats
de Zinder, Agadez, Gouré &
Bilma.



Chapitre IV.

Projet d'organisation intérieure des Régions.

Il y a lieu maintenant de passer successive-
ment en revue chacune des Régions proposées pour
étudier l'organisation intérieure en Cercles et
Secteurs qui paraît convenir.



Paragraphe 1. Région de Tombouctou.

Le centre de la région resterait naturellement à Tombouctou; l'importance de la grille européenne (Commerce) et indigène, qui exige la présence d'une autorité supérieure appuyant celle du Commandant du Cercle, dispense de toute argumentation à l'égard de ce choix. Il y a seulement lieu de remarquer qu'il satisfait aux conditions que nous avons posées au début comme devant être réalisées aussi bien par le chef-lieu du territoire

que par

1

que par les chefs lieux de Région (de trouver du côté de la base) et ceci aussi bien quand le Commandant du Territoire sera à Ansongo que quand il sera à Combouctou puisque comme nous l'avons vu le trajet Combouctou - Ansongo par le fleuve et avec la navigation à radeau est pratiquement négligeable.

L'annexe de Raz el Tua garderait ses limites actuelles ; composée presque uniquement de nomades, elle relèverait directement du Commandant de Région, auquel aux termes de l'arrêté constitutif du Territoire incombe la direction des non sédentaires des Confins et c'est par elle qu'il exercerait son action sur les tribus de l'Ouest.

Il peut exercer directement cette action sur les tribus du Nord mais en ce qui concerne celles de la Boucle (à l'égard desquelles elle doit être très active), il lui faut un délégué permanent qui réside parmi les nomades et se déplace en même temps qu'eux suivant qu'ils viennent au bord du fleuve aux basses eaux ou qu'ils se retirent du côté de Sareyamou quand les mares sont pleines ; cet emploi serait tenu par un Lieutenant deuxième adjoint



adjoint du Commandant de Région qui prendrait l'appellation de Commandant de l'annexe ambulante du Gourma; il est bien entendu que l'on ne peut fixer de limites territoriales immuables à cette annexe du Gourma; le Commandant de région devant rester libre selon les circonstances et pour des questions déterminées, de déléguer soit au Commandant de l'annexe, soit à l'un des Commandants de cercle ses pouvoirs à l'égard de telle ou telle tribu.

L'annexe actuelle de Goundam garderait également ses limites, mais, composée presque exclusivement de Sédentaires, en relations constantes avec Tombouctou, commandée le plus souvent par un adjudant, elle semble devoir logiquement dépendre du Commandant du cercle et prendrait dès lors l'appellation de Secteur de Goundam.

Le Cercle de Tombouctou n'a pas à subir d'autres modifications que le rattachement du Secteur de Goundam; il reste entendu que dans sa circonscription le Commandant du Cercle ne s'occuperait que des Sédentaires ou des Semi-nomades proches que le Commandant de région lui confierait par délégation; cette tâche.....



tâche ajoutée à celle si absorbante de l'administration de la ville même, et aux attributions judiciaires n'est pas disproportionnée mais ne peut être augmentée.

Le cercle de Bamba est actuellement trop grand pour une action effective; tant que notre autorité est restée assez vague la chose ne présentait pas de gros inconvénients, maintenant que la récente tournée de police de la Boucle (1907) permet d'accentuer cette autorité, il aura plus de facilité de le faire si on l'allège du secteur de Bourem (Kountas) qui lui crée du côté des Oulminden (a'cause des dissensions entre les deux tribus) et du côté de l'Adrar (pénétration) une source de préoccupations auxquelles il n'est pas à même de satisfaire.

En résumé les territoires composant la région projetée de Tombouctou (c'est à dire compris à peu près exactement entre le Haut Sénégal et Niger, la Mauritanie, la frontière algérienne, et la chaîne de collines Adrar - Taya - Gombori) et qui constituent exactement la première section naturelle de la contrée nigérienne, se répartiraient comme suit:

Amefes



Annexes de Raz el Ma et du Gourma.

Cercle de Tombouctou avec le secteur de
Goundam.

Cercle de Bamba.

Paragraphe 2. Région d'Ansongo.

Le centre de la région serait à Ansongo, au même point que le chef-lieu du territoire, particularité qui assure d'une façon aussi complète que possible la condition posée pour les centres de Région d'être du côté de la liaison avec l'autorité supérieure ; ce qui est dit ci-après des avantages de ce point dispense d'ailleurs d'autres arguments pour motiver son choix.

Le Cercle de Gao, conservant ses limites actuelles de tous les autres côtés s'augmenterait à l'ouest du Secteur de Bourem ; nous venons de voir que le détachement de ce Secteur allégerait grandement le cercle de Bamba, son adjonction au cercle de Gao avantageait de plus....



1

de plus ce dernier cercle dans une proportion considérable en lui donnant avec les deux bords du Télem si la zone d'accès la plus fréquentée vers l'Adrar son objectif, en mettant sous son autorité les Kountas dont les fractions les plus septentrionales peuplent un versant de ce massif, en lui donnant pour sa section méhariste et ses nomadisations les ressources et l'aide de cette tribu riche en chameaux et connaissant admirablement le pays; il faut ajouter que le seul moyen de prévenir des dissensions continues entre les deux tribus éternellement ennemis, Kountas & Oulmenden, est de les réunir sous la même main.

Le chef-lieu du Cercle de Gao serait transporté à ansongo, qui donnerait son nom au Cercle; le petit avantage que peut présenter le caractère historique du premier de ces points est en effet de beaucoup primé par les considérations suivantes relatives au Second: centre du Cercle, de la région et du territoire au même point - situation au point terminus de la navigation à vapeur et au début des rapides; à l'intersection des routes de l'Adrar, de Gori, de Ménaka - Agadez, de Ménaka-Zahoua, etc; sensiblement au milieu.....



au milieu du parcours du fleuve englobé dans la région ; à distances à peu près égales des deux postes fluviaux voisins (Bourem & Tillaibéry) ; à proximité d'un pays peuplé et riche en cultures vivrières ; etc.

Le cercle de Tillaibéry n'aurait à subir aucune modification de limites ; ces deux dernières années l'on s'est attaché à constituer rationnellement ce cercle en lui enlevant le Diamaré qui était hors de la portée de son Commandant ; en lui ajoutant l'Andiourou, puis le Canton des Mourteys & le district des Atafanes qui figurent parmi ses dépendances naturelles ; enfin en déplaçant son centre ; il forme maintenant une circonscription homogène et maniable.

Le Cercle de Dori ne subirait d'autre modification que le détachement du Zorodi, Canton qui lui échappe par son éloignement aussi bien que par la large bande inhabitée qui le sépare du centre ; qui est d'ailleurs situé sur la rive droite de la Sirba C'est à dire appartient bien nettement à la troisième Section de la contrée Sénégélienne ; qui est enfin tout à fait à portée de Thiamey d'où l'on aurait les plus grandes facilités

pour



pour l'administrer.

En résumé les territoires formant la région projetée d'Ansongo (C'est à dire compris à peu près exactement entre la chaîne de collines Gombori - Tolsaye - Adrar, l'Algérie, la limite orientale des terrains de parcours des oulminden de Tikhoun, la Sirba, et le Haut Sénégal et Niger) et qui constituent effectivement la deuxième section naturelle de la contrée Algérienne, se répartiraient comme suit:

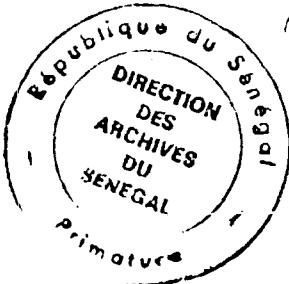
Cercle d'Ansongo, avec le Secteur de Bourem.

Cercle de Tillaberry.

Cercle de Dori.

Paragraphe 5. Région de Niamey.

Le centre de la région resterait à Niamey en vue de profiter de l'installation actuelle ; ce point, avec la nouvelle Constitution de la région, remplirait la condition d'être du côté de la liaison avec l'autorité Supérieure et, malais....



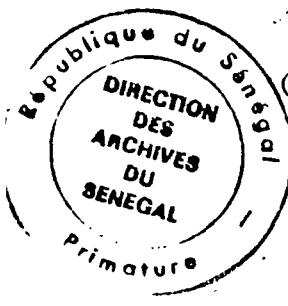
1

mauvais pour un chef-lieu de Territoire, —
Satisferait bien aux nécessités d'un Centre de
Région : liaison facile avec les chefs-lieux de
Cercle, intersection des routes fluviales et de terre
de la région, des voies commerciales, etc., etc.

Le Cercle du Djerma fait jusqu'ici de
morceaux hétéroclites devenus beaucoup trop
nombreux pour un seul commandant, serait
constitué rationnellement en lui donnant des
territoires sur les deux rives, ce qui nous est
possible depuis le rattachement d'une partie
du Haut Dahomey. Il garderait son secteur
de Sandiré (diminué des cantons de —
Matankary et de Mayakikoïra) et
comprendrait : le district de Niamey, les Cantons
de Karma, du Djennaganda, du Diamaré,
du Forodi (détaché du Cercle de Doré) et
enfin les territoires de l'ancien cercle de Say
qui serait supprimé.

Ce cercle de Say (diminué du Canton
de Mc Botou qui appartient logique-
ment au cercle du Fada N'Gourma et
doit lui être rattaché) serait en effet trop
petit pour former même un secteur dont le
centre serait d'ailleurs trop rapproché de

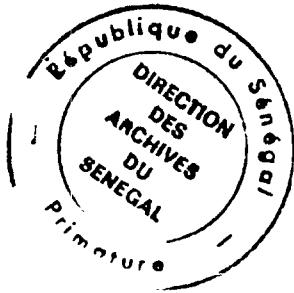
Niamey



1 1

(50 kilomètres) aussi bien à portée pour administrer le pays; il ne peut d'autre part être partagé parce qu'il constitue un unique commandement indigène. La fusion entre les anciennes populations et les nouvelles serait facilitée en faisant dépendre directement de Niamey ces territoires nouvellement rattachés sans leur attribuer un poste administratif spécial et celui de Say (point dont l'importance diminue de jour en jour) pourrait d'autant mieux être supprimé. Sans inconvénient que le fleuve en aval de Niamey serait, comme nous allons le voir, tenu par un nouveau poste mieux en situation.

Un cercle nouveau, le Cercle de Dosso, serait formé des autres parties de l'ancien cercle du Nienna; le Cercle de Dosso comprendrait ainsi le district de Dosso (y compris le canton de Mayakikoïra) avec tous les territoires de la Northern Nigeria rattachés à la région de Niamey (y compris le canton de Matankary) et aurait un secteur dont le centre serait établi vers Boumba (point sur le fleuve appelé ainsi à remplir pour la surveillance de la navigation le rôle de Say désaffecté) & qui engloberait le district de Boumba, le Dendi, le Dogha

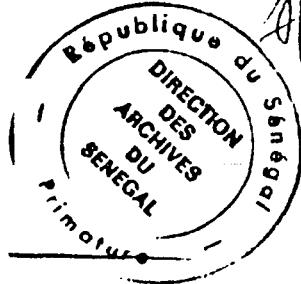


1

le Fogha et le Canton de Bairo.

Ce serait allonger inutilement le présent rapport que d'entrer dans toutes les minutieuses considérations de détail qui conduisent logiquement à proposer cette organisation intérieure du Cercle de Dosso, et à éliminer plusieurs autres "solutions" qui pourraient paraître acceptables à première vue.; il suffit de mentionner ici que Dosso (qui est un ancien Chef-lieu de Cercle et a encore les bâtiments nécessaires à une installation de ce genre) prend une importance nouvelle du fait du rattachement des territoires de la Northern Nigeria, qu'il est bien placé pour y mettre le Chef-lieu de Cercle qu'il nous est indispensable d'avoir près de la frontière anglaise du Sokoto depuis Matankary jusqu'à la pointe de Gaya trop négligée jusqu'ici, que Mourba est un nœud de routes commerciales importantes et le point de passage des caravanes qui viennent s'approvisionner aux Salines du Fogha, etc, etc.

Le Cercle de Tahoua ne subirait d'autres modifications que celles imposées par le rattachement des territoires anglais de la Northern Nigeria, dans lesquels nous allons être amenés



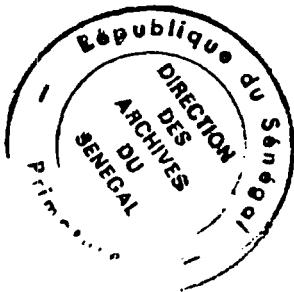
amenés à créer le poste tout indiqué de Birni-Koni, déjà approuvé en principe; ces territoires dont il y a lieu de s'occuper de près présentent assez d'homogénéité pour constituer un secteur de Birni-Koni qui avec celui de Guidambado constituerait le deuxième secteur du cercle de Tahoua.

En résumé les territoires formant la Région projetée de Niamey (c'est à dire compris à peu près exactement entre la limite orientale des terrains de parcours des oulminden de Tihroun, la limite septentrionale des terrains de parcours des oulminden d'Assaguel, la limite orientale des terrains de parcours des Kel Greiss, la Northern Nigeria, le Dahomey, et les cercles civils du Haut Sénégal & Niger) et qui constituent exactement la troisième section naturelle de la Contrée Nigérienne ainsi que le pays de transition ayant même objectif, se répartiraient comme suit:

Cercle du Djerma, avec le secteur de Iandiré.

Cercle de Dosso, avec le secteur de Boumba.

Cercle de Tahoua, avec les secteurs de Guidambado & de Birni-Koni.

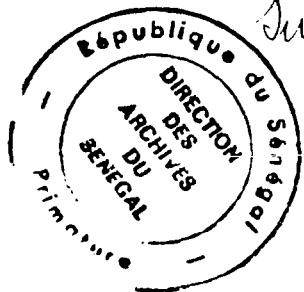


Paragraphe --

Paragraphe H. Région de Zinder.

Le Chef-lieu de la région resterait à Zinder, non seulement en vue de profiter de l'installation déjà existante mais parceque ce centre indigène et commercial est la capitale naturelle de la contrée du Tchad ; sa situation répond à la condition générale posée pour les Chef-lieux de région d'être du côté de la liaison avec l'autorité supérieure.

Le Cercle de Zinder, depuis l'occupation du Fergana et de l'Ibybin était manifestement trop étendu pour l'action d'un seul commandant. La création récente du cercle d'Agadez qui l'a déchargé de ces deux provinces l'a considérablement allégé ; de plus on lui donnerait un adjoint supplémentaire (Lieutenant) auquel serait spécialement confiée l'administration ambulante du Damerghou (forme qui courrait à ce canton depuis de postes depuis la suppression de Djadjidouna) ; de la sorte on pourrait adjoindre au cercle de Zinder tous les territoires de la Northern Nigéria rattachés qui se trouvent au Sud du Déinaghérim. L'importance de ces territoires

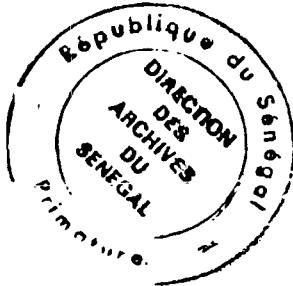


territoires exige la création d'un poste dans les environs de Diungass & leur homogénéité permet de les constituer en un seul Secteur qui prendrait le nom de Secteur de Diungass. Le nouveau Cercle de Zinder serait ainsi formé du Démaghérim et du Damergou avec deux secteurs, celui de Tossaoua & celui de Diungass.

Le Cercle d'Agadez garderait sans changement les territoires qui lui ont été attribués dès sa fondation : Azbin et Zégama.

Le Cercle actuel de Gouré est à reorganiser entièrement. Gouré n'est qu'un centre indigène infime et l'importance relativement beaucoup supérieure des groupements de la vallée de la Komadougou qui vont nous être remis auraient pu faire incliner vers le transfert du chef-lieu de cercle au poste à créer aux environs de Kabi-Bagara dans les territoires de la Northern Nigerie rattachés, mais l'occupation rendue permanente de N'Djiguimi et l'importance prépondérante prise par ce point, qui devient base de ravitaillement de Bilma, sont des raisons péremptoires pour y placer le Commandant du Cercle.

Le nouveau Cercle de N'Djiguimi comprendrait.....



Comprendrait ainsi le district de N'Guigui, avec le Secteur de Gouré et le Secteur de Kabi-Bagara, formé des territoires de la Northern Nigeria rattachés (vallée de la Komadougou).

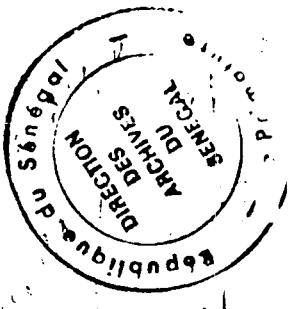
S'il peut remarquer que ce cercle présente la particularité d'avoir une bande désertique de plus de 300 kilomètres entre N'Guigui et Gouré, mais il y a lieu de remarquer en même temps que cette bande désertique est actuellement traversée par la route de ravitaillement; il faut donc qu'elle soit bien surveillée à l'égard des groupes Tchibous qui la parcourent ou la traversent et le moyen d'assurer cette surveillance c'est non pas de la partager entre deux cercles (ce qui nuirait à l'unité d'action) mais de la placer tout entière dans la main du même commandant de Cercle en la gardant (comme elle le serait dans l'organisation proposée) aux deux extrémités par deux postes de ce cercle (N'Guigui & Gouré) vers son centre par le troisième poste de ce cercle (Kabi-Bagara placé un peu plus au Sud de son tracé.)

Le Cercle de Bilmua ne peut avoir d'autres attributions territoriales que celles qu'il a reçues à sa fondation : les oasis du Raouac; mais il faut . . .



On l'écume, les feuilles formant la couronne peuvent être étendues (c'est à dire que l'on peut déplier la feuille) pour faire une tasse de thé. Lorsque l'on a bu le thé, on peut replier la feuille et la faire tremper dans l'eau chaude. Cela va faire une tasse de thé très bonne et très forte.

que la communauté que la famille multiculturelle de ce
peuple (goes-haut-tout dom est de famille,
quelques coutumes d'habitation à faire dans
cello de l'art et la mode), au moins telle
que les pratiques administratives que les
différences (exonération d'impôts, etc.) ne
remettent pas de considérer cette situation
comme résultant seulement un cercle, non
que l'on a dû faire pour être face à cet un
cadre qui n'a rien à faire avec la Communauté; et le fait en résultat
que nos deux types d'immigration, résident
dans des îles, mais qu'il convient de
différencier des deux types d'immigration
différente de celle - amorce de la culture.



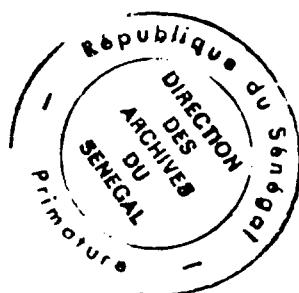
1
Répartiraient comme suit :

Cercle de Zinder, avec les secteurs de Fassona & Dringass.

Cercle d'Agadez.

Cercle de Kéni Guigui, avec les secteurs de Gouré & Kabi-Bagara.

Cercle annexe de Bilma.



Baptême V.

Paragraphe 1.

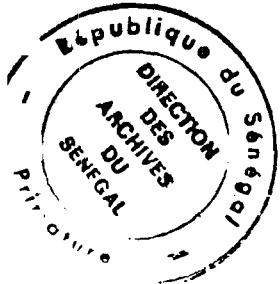
Jeu de l'organisation administrative projetée.

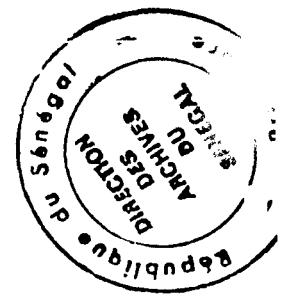
Le projet d'organisation qui vient d'être exposé paraît répondre aux nécessités administratives et permettre un jeu régulier du commandement.

Le Commandant du Territoire de son centre de Komboukoué puis Ansongo serait en liaison facile et rapide avec les trois Commandants des régions nigériennes & se trouverait à même (en évitant de restreindre les initiatives mais en les dirigeant) d'exercer d'une façon effective son influence sur la marche générale de leurs affaires, sans qu'aucune des trois circonscriptions soit susceptible d'avoir (Comme cela peut arriver avec l'organisation actuelle) — l'impression d'une autorité lointaine constituant un échelon superfétatoire.

A l'égard de la région de Zinder les conditions de liaison resteraient sensiblement ce

qu'elles





... que ...

que, offre tout mandement, mail la création
d'un état de la ligne télégraphique domia évidemt
des facilités nouvelles et en faveur des cas de
Gouvernement du territoire dont des mandements
a' nature d'executer que elle une situation
qu'évite au fait que il Gouvernement n'a
l'autorité pour faire ce qu'il a promis dans
l'ordre générale de gendarmerie.
Telle situation suppose que le Gouvernement
lui-même ou tout autre Gouvernement
qui possède un état de la ligne télégraphique
dans lequel il a été nommé Gouverneur
de cette d'initiative sans grande qu', ainsi que
Gouvernement du territoire dont des mandements
a' nature d'executer que elle une situation
qu'évite au fait que il Gouvernement n'a
l'autorité pour faire ce qu'il a promis dans
l'ordre générale de gendarmerie.

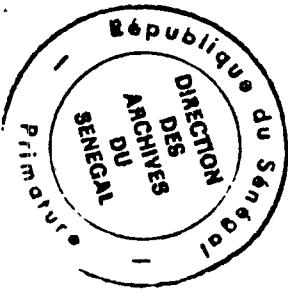
que, offre tout mandement, mail la création
d'un état de la ligne télégraphique domia évidemt
des facilités nouvelles et en faveur des cas de
Gouvernement du territoire dont des mandements
a' nature d'executer que elle une situation
qu'évite au fait que il Gouvernement n'a
l'autorité pour faire ce qu'il a promis dans
l'ordre générale de gendarmerie.

1

que les Commandants de Circonscription (précise-
ment parce qu'ils se passionnent pour la
portion de pays à eux confiée) sont enclins à
lui concevoir dans l'ensemble une place prépondérante
qu'elle n'a pas toujours, notion fausse qui peut
changer l'aspect des questions.

Les Commandants de Région auraient en
main un tout homogène, correspondant aux
divisions naturelles du pays, pourvu d'un
objectif propre; chacun d'eux, en plus de la
direction supérieure de l'organisation, de l'admi-
nistration et du développement économique des
pays Sédentaires formant la base de sa
circonscription, aurait à s'appuyer sur cette
base pour progresser dans l' hinterland
Septentrional à elle attribué, poursuivre l'objectif
spécial à cette partie du front Saharien, diriger
les nomades des confins qui relèvent directement
de lui, & assurer la police en même temps que
l'étude des zones désertiques par les nomadisa-
tions de ses mèharistes.

Les quatre Commandants de Région
auraient ainsi une tâche suffisante pour les
occuper tout entier, certes, mais non
disproportionnée

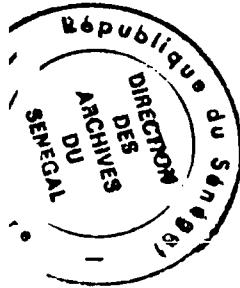


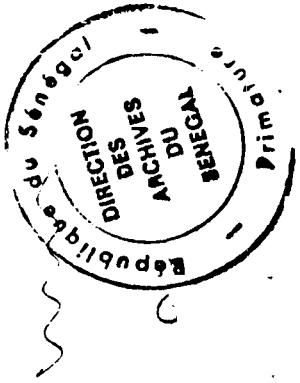
disproportionnée, et seraient à même, sous l'impulsion générale du Commandant du Territoire, d'apporter à l'ensemble l'appoint de leur activité & de leur initiative propres; chacun d'eux, du centre prévu pour lui, serait bien placé pour sa part spéciale d'action.

Le commandant de la région de Tambouton serait dans la ville même où se rencontrent toutes les tribus Maures ou Touaregs avec lesquelles il aurait à s'appuyer pour la surveillance et la pénétration de l'hinterland Marocain, la jonction avec la Mauritanie et éventuellement la liaison avec le Zouat.

Le commandant de la région d'Ansongo, placé entre les deux grandes confédérations des Mouras d'Hammadi et des Tamoudine de Tchrouw, pourrait, en évitant les conflits entre elles, utiliser les services de l'une et de l'autre pour la pénétration de l'Adrar et la liaison avec le Tidikelt.

Le commandant de la région de Niamey au bord même du fleuve où il a à attirer le commerce de l'intérieur serait bien à même d'exercer son action sur les sédentaires plus développés que dans les trois autres régions, et en même . . .





Judicature

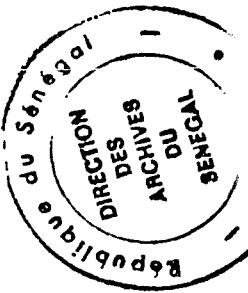
— form de fous attributions administratives et direction de fous commandant de région et en
communauté de débrouse, autorité, fous de la
formation de Geste, suffi, et le

échelle et l'engagement au poste.

— à la population, faire la liaison avec le
des fous fonctionnaires à élément non officiel
d, Agadez et Geste) autorité la surveillance
suffi au fief (faisant le cercle ou cercle-commune
protection au cas d'ordre du Geste, du Geste; et
gardeur de garnison avec le Maroc; au fief - fait
fonctionnaire attachée de la fonction publique; à faire
moyen d'action pour, au fond, assurer la
Gouvernante, autorisé en main tout le
Gouvernement qu'il peut de toute ses sources
modèle et gérer de toutes les ressources de la
du temps), de son chef - lui de Zinder, Gouverneur
(Gouverneur de la région de la régence de Zinder
Agadez, Affinara-Zahoura, etc.)

— les nouvelles institutions de fonction (Affinara -
l'expédition des fous fonctionnaires trouvées par
même fous d'autorité (en utilisant les
meilleures de Zahoura) la surveillance est de

judiciaires et d'autres), une sorte d'interrogatoire
d'individualité dans la forme de l'enquête de police
de leur circonscription ! Ces, deux autres ré-
sultats nous démontrent de quelle manière
l'administration centrale a été mise au courant
des faits qui ont eu lieu à Paris —



la bienveillante attention de l'autorité supérieure sur la possibilité, vu les particularités qu'il présente, d'abstraire le Territoire de certains régimes généraux pour lesquels il n'est pas encore mis (Régime judiciaire, etc), de simplifier ou d'espacer beaucoup les pièces et rapports périodiques (la plupart des Cercles militaires n'étant pas dans les mêmes conditions que les Cercles civils puisque ils ont entre eux et le Lieutenant-Gouverneur les échelons Région et Territoire, & que leur développement administratif encore rudimentaire rend beaucoup de ces pièces vides ou peu intéressantes), etc.

Paragraphe 2.

Adaptation de l'organisation militaire à l'organisation administrative projetée & utilisation des troupes.

L'organisation administrative dont le projet a été exposé pourrait avoir un jeu régulier.....



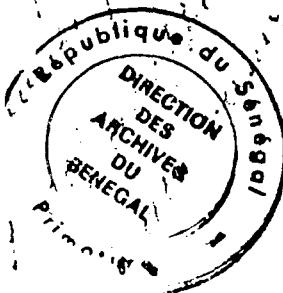
1

irégulier avec l'organisation militaire actuelle en deux bataillons formant corps, l'un celui de Tombouctou occupant les régions de Tombouctou et d'Ansongo, l'autre celui de Zinder occupant les régions de Niamey et de Zinder.

Mais il est à remarquer que cette organisation militaire ne permet pas de satisfaire au résultat qui serait sa raison d'être : les troupes de chacune des Régions formant un bataillon sous les ordres du Chef de Bataillon commandant la Région.

Ce résultat pourrait au contraire être atteint si l'autorité supérieure adoptait le projet d'organisation militaire que le commandant du Territoire lui a soumis en Mai 1907 1907 et qui conclue au groupement des compagnies du territoire en un régiment commandé par un Lieutenant-colonel et dont la portion centrale serait à Ansongo près du Commandant du Territoire.

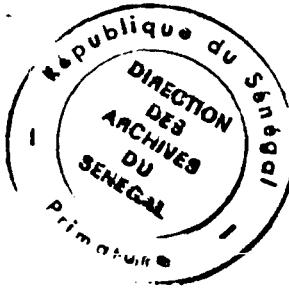
Il n'entre pas dans le cadre du présent rapport d'entrer à nouveau dans le détail des avantages techniques que paraît présenter cette organisation en régiment (diminution ou tout au moins égalité de dépenses de personnel.....



1

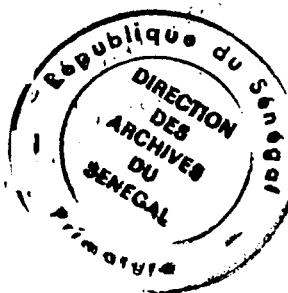
personnel - portion centrale du Corps et ses magasins du côté de la base, d'où l'implémentation des transports, plus grande facilité pour les surveiller, etc - commodité d'entretien des sections méharistes, les masses communes pouvant établir des compensations entre les sections des pays privés de ressources et les autres plus favorisées - facultés plus grandes d'utiliser chaque officier aux troupes en tel ou tel point du territoire selon ses facultés - etc, etc), mais il y a lieu de dire un mot des deux principales facilités qu'elle donnerait au jeu de l'action administrative.

Une des premières conditions de progrès du territoire, sinon la première, c'est la Continuité de directives et d'action; Cette condition ne peut être satisfaite avec des changements complets de commandement se produisant tous les 20 ou 32 mois, et seule l'organisation en un régiment permettrait de la réaliser en donnant le Lt. Colonel commandant le régiment comme second au Colonel ou Lt. Colonel plus ancien commandant le territoire, en faisant de ce second son collaborateur de chaque instant, alternant avec lui pour les tournées....



tournées ainsi que pour des congés assez fréquents en France permettant à l'un et à l'autre des séjours réitérés, désigné tout naturellement pour lui succéder à la tête du Territoire en faonnant à son tour le nouveau Commandant de Régiment.

Une autre condition de progrès et de bonne marche des affaires est la centralisation de chaque service en une seule main; or, comme l'on a eu occasion de le dire déjà au début du présent rapport les services actuels Intendance, Trésor, Service médical, etc., n'ont pas d'unité et la dualité des Sous-Intendances ou des Caisses du Trésor ne peut être évitée avec deux bataillons formant corps à cause des exigences de la surveillance administrative ou des opérations financières de chacune des deux portions centrales. Mais avec l'organisation en régiment, il suffirait d'avoir à Audongo près de l'unique portion centrale un 'Préposé' du Trésor et un Sous-Intendant qui pourraient alors être chef du Service du Trésor et chef du Service de l'Intendance pour le Territoire, comme le Médecin-major de 1^e classe du régiment, également à Audongo pourrait être chef du Service de Santé du Territoire, etc; tel pourraient être les commandants du Territoire....

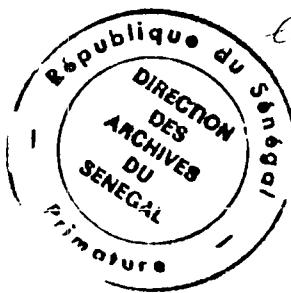


du territoire ayant ainsi près de lui tous les chefs de Service pourrait exercer en réalité le contrôle qui lui incombe sur chacun d'eux dans le Service général et assurer la concordance des vues.

Quelle que soit l'organisation militaire adoptée le mode d'utilisation des troupes régulières et des forces de police ou auxiliaires est nettement tracé puisqu'il découle d'un principe unique : la coopération à la poursuite des objectifs en vue desquels est conçu le projet d'organisation administrative.

Les détachements de tirailleurs non montés (suppliés où cela est possible par des gardes cercles à pied) formeraient la garnison de sûreté des postes, l'effectif des reconnaissances en pays de sedentaires et les réserves de choc constituées au chef-lieu du territoire ainsi qu'au chef-lieu de chaque région (réserves dont chacune serait munie pour le service d'exploration d'un peloton de 20 gardes à cheval organisé militairement et dont la constitution est en cours.) —

Des détachements de police intérieure des cercles



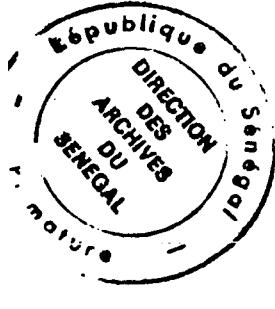
1

Cercles prélevés en cas de besoin sur les garnisons d'occupation et formés de tirailleurs montés occasionnellement à chameau, ou de gardes-cercles montés occasionnellement à cheval (les uns et les autres par le moyen d'animaux entretenus à cet effet au compte du Service local); assurerait la surveillance des lisières Sahariennes par des tournées ou reconnaissances à envergure limitée, en utilisant l'aide d'auxiliaires momentanément armés.

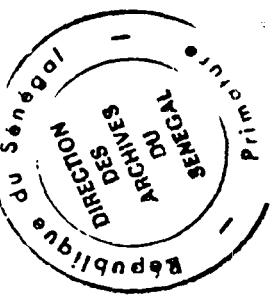
Les Sections méharistes régulières, enfin, (dont certaines pourraient être pourvues de mitrailleuses qui doubleraient leur valeur tactique) seraient chargées de la nomadisation à grande envergure, de la police des Confins, de la pénétration Saharienne et de la liaison avec l'Algérie.

En rapprochant le projet d'organisation administrative exposé par le présent rapport et le projet de répartition des troupes qui a été récemment approuvé, l'on voit que (avec peut-être une ou deux minimales modifications de détail) chacune des quatre régions projetées aurait un contingent proportionné à

des

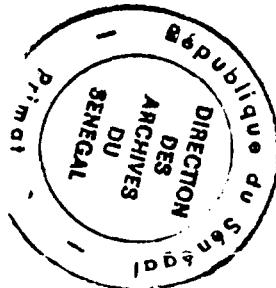


des détails de la charme des trois catégories de
boucles (ouïes, que des offres indignées —
toutes qu'il ne pourrait faire d'autre —
les deux, cette, mais qui fournit —
d'une sorte difficile, abstraction faite de
l'indifférence unique née de l'égoïsme et
lignale des cas de transition difficile et
de son efficacité dont le résultat sans
malice fait la difficulté, des détache —
chaque unité, de tout à la fois —
ment et la nécessité, d'accroître la place —
elle devient il y a peu à faire —
tendre au résultat ? de même que pour
charme deux jumeau modérante et la région de
la plus régionale qu'aucun autre peut —
de la toute un bon rôle actif.)



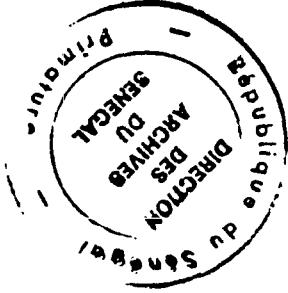
1 donner comme points d'appui aux Sections méharistes actuelles de Takhoua, Gao & Tombouctou qui y transporterait leur Centre.

Ces créations de poste (qui pourraient se faire ultérieurement sans rien changer à l'organisation administrative proposée et en donnant seulement lieu peut-être à la fondation d'annexes ou de secteurs supplémentaires) auraient l'avantage général de donner des tendances plus Sahariennes à ces trois dernières Sections en les mettant dans les mêmes conditions que celles de l'est qui, n' trouvant pas dans leurs postes en zone désertique les mêmes aléas que dans un poste en pays sédentaire, adoptent d'une façon plus franche la rude vie de nomadisation ; elles assureront la conservation des chameaux qui vivent mal près du Niger ou sous une latitude trop basse ; elles diminueront le trajet d'aller et retour en pays connu, lors de chaque reconnaissance vers le Nord ; elles auraient de plus chacune leur utilité précise & distincte : le poste d'Araouan pour la protection de l'Azalay et la police des ressous Marocains - le poste de l'adrar pour la pénétration du massif et la liaison avec le Fidikelt - le poste de l'Azaoua pour . . .



pour la protection des convois libres suivant les routes Mtsongo-Agadez ou Agadez-Zahoua et pour le rôle de réserve générale à l'égard des quatre autres Sections méharistes qui incomberait à la Section de la région de Niamey car, occupant le centre de leur ligne elle pourrait non seulement renforcer directement à l'occasion celles d'Agadez ou de l'Adrar, mais encore remplacer en cas de besoin celle d'Agadez rendue disponible ainsi pour aller renforcer Bilma, ou celle de l'Adrar rendue disponible ainsi pour aller renforcer Draouan.

Le territoire aurait alors en pays désertique & sans lacune une ligne de postes points d'appui des Sections méharistes : Draouan, Adrar, Uzaoua, Agadez, Bilma ; pendant que d'une part les détachements montés de police intérieure assureraient la police au Sud de cette ligne ainsi que les escortes entre elle et les pays sédentaires, que d'autre part les troupes non montées assureraient la garde de ces pays sédentaires formant la base générale, les Sections méharistes, délivrées de toutes préoccupations sur leurs derrières, exerceraient leur action au Nord de la ligne, chacune sur son objectif propre....

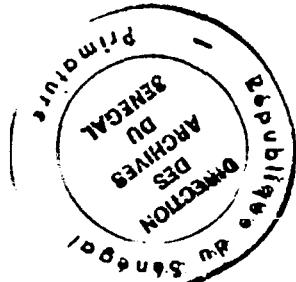


6

propre.

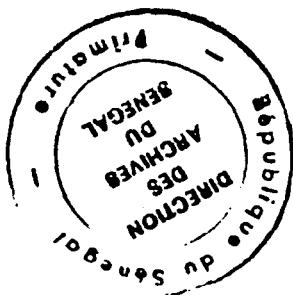
Cette action qui comporterait avec les troupes Algériennes des jonctions non plus fortuites et imprévisées mais raisonnées et prévues chacune en vue d'un but déterminé, qui Comporterait également entre chacune de nos Sections des jonctions profitables à tous les points de vue, comprendrait de plus pour les Sections extrêmes de Bilma et d'Araouan (secondée plus au sud par le détachement monté de police intérieure de Faz-el-Ma) des jonctions avec la Section montée du Kanem et avec les Sections montées de la zone Mauritanienne du Haut Sénégal & Niger.

L'action Septentrionale du Territoire sur le front Saharien à lui dévolu n'a pas en effet à être une action isolée, mais bien une action combinée avec celle des autres formations administratives qui touchent à la lisière du Sahara; une entente et une coopération constantes sont du plus haut intérêt au point de vue du service de renseignements, de l'action contre les rezrous venant de l'extérieur, de l'impression sur les nomades, etc; il importera que les zones d'influence fussent départagées une fois pour toutes entre le Territoire militaire du Niger et le Territoire....



Territoire du Soudan à l'est, la région Mauritanienne à l'ouest, pour qu'aucune lacune n'existe sur le front méridional de pénétration du désert et pour que toutes les Sections méharistes Sud-africaines marchent en liaison étroite à la rencontre des unités méharistes algériennes.

Il semble que ce soit en comprenant ainsi leur organisation et leur utilisation que les troupes du Territoire militaire du Niger pourraient donner leur part maxima de rendement dans l'œuvre d'ensemble qui a pour but de faire du Sahara non plus une barrière mais une liaison entre nos possessions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud-ouest ou du Centre.



Chapitre VI.

Conclusion & Projet d'arrêté).

De toutes les données qui précédent, il semble résulter que nos progrès en Afrique occidentale permettent & exigent un nouveau pas dans la voie du perfectionnement administratif du Territoire militaire, que la série logique des arrêtés qui ont à chaque moment permis l'adaptation de l'organisation aux besoins doit comporter un nouveau.

Le projet qu'a étudié le présent rapport procéde du rôle actuel du Territoire & y satisfait tout en se calquant sur les conditions naturelles du pays ; il permet au Commandant du Territoire une action effective sur l'ensemble, il donne à chaque échelon une tâche & une initiative proportionnées à ses moyens ; il ne comporte pas d'augmentation du nombre des Régions ou Circles actuels et son application est possible sans dépenses supplémentaires avec le personnel prévu au projet de budget 1908 (le Commandant Mouret plus ancien prenant la région de Finder ou celle d'Ausongo, et le Commandant Bétiss celle des deux restant disponible).

C'est avec une pleine confiance dans le rendement de l'organisation projetée que le Commandant du Territoire a l'honneur de proposer à l'approbation de l'autorité supérieure le plan d'arrêté ci-après qui la résume :

1° Le Territoire militaire du Niger, sans changement de ses limites actuelles est réorganisé comme suit :



- 1
- v
- 2° Son chef-lieu est transféré à Ansongo et provisoirement à Tombouctou.
- 3° Il Comporte les subdivisions ci-après :
- 1^e Région de Tombouctou, centre à Tombouctou, comprenant
 Les annexes de Raz el Ma & du Gourma.
 Le Cercle de Tombouctou, avec le secteur de Soudan.
 Le Cercle de Bamiba.
- 2^e Région d'Ansongo, centre à Ansongo, comprenant
 Le Cercle d'Ansongo, avec le secteur de Bourem (détaché du cercle de Bamiba)
 Le Cercle de Tillaberry
 Le Cercle de Doré
- 3^e Région de Niamey, centre à Niamey, comprenant
 Le cercle du Djermia, (formé du district de Niamey, des environs de Farma, du Djermaganda, du Bismarck, du Tokodi (détaché du cercle de Doré) & du cercle de Say supprimé.)
 Le Cercle de Dosso, (formé du Canton de Mayakikwara, du district de Dosso et des territoires de la Northern Nigeria à lui rattachés y compris Matankari) avec le secteur de Mourba (formé du Deudi, du Zogha & du Canton de Päris.)
 Le Cercle de Tahoua, (avec le secteur de Guidermabodr et le secteur de Birni-Koni (formé des territoires de la Northern Nigeria rattachés au cercle de Tahoua.)
- 4^e Région de Zinder, centre à Zinder, comprenant
 Le Cercle de Zinder, (formé du Demaghérim et du Damergou) avec les secteurs de Témaoua et de Ningass (formé des territoires de la Northern Nigeria rattachés au cercle.)
 Le Cercle d'Agadez,
 Le Cercle de Aguiéni
 Le Cercle - annexe de Bilma, (formé du Haouar.)



Niamey, le 8 Août 1901.

Le Lt. Colonel C. le Territoire,

Chapitre VII (annexe)

Éventualité du rattachement du Kanem à l'Afrique Occidentale.

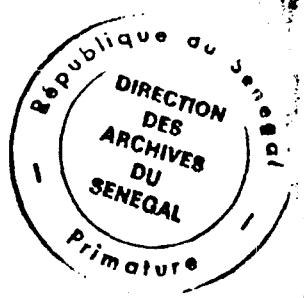
Le présent rapport étant terminé, le Commandant du Territoire a été informé par télégramme du Lieutenant-Gouverneur du Haut-Sénégal et Niger que l'éventualité du rattachement du Kanem à l'Afrique occidentale française n'était pas impossible dans un avenir plus ou moins éloigné.

L'étude qui a été faite au cours du rapport des divisions naturelles du Territoire, et de laquelle on a fait découler le projet d'organisation proposé, permet de déduire immédiatement les modifications qu'entraînerait ce rattachement.

Pour l'organisation projetée de la Contreé Nigérienne (Régions de Tombouctou, d'ansongo et de Kizimay) il n'amènerait aucun changement.

Pour la Contreé du Tchad, au contraire, les conditions se trouveraient profondément modifiées : "Le Guigui et Bilma, a-t'on dit, ne peuvent constituer





qui, a son idée, n'interrompt pas l'harmonie de ces deux
métiers (Léonard & Zellou), il ne peut interrompre
qu'un moment et, une fois, au moins tout
cependant à l'effet précis de l'entretien
dans lequel il intervient, il ne peut interrompre
que pour faire échapper au sujet la curiosité
de l'entrevue ou pour faire échapper
l'entrevue au sujet.

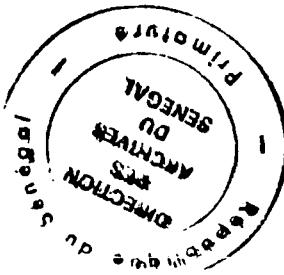
" 1

mais à deux qu'il faudrait laisser cette initiative plus développée et cela change totalement les conditions car si une seule unité peut être sans inconvénient laissée plus ou moins à la libre autorité de son chef, deux unités isolées ne peuvent agir sous une autorité commune avec effectivité pour assurer la cohésion; or le Commandant du Territoire (d'Ansongo comme de Niamey) ne serait pas à même d'exercer sur la région Foubou (centre à l'ouest) une action plus effective que celle directe du Lieutenant-Gouverneur émanant de Kayes; quant au transport du centre du territoire à Zinder, il aboutirait (même avec le télégraphe) à une impossibilité d'action aussi absolue à l'égard des régions de la contrée nigérienne.

Le rattachement du Kanem entraînerait donc, semble-t-il, la création de deux territoires militaires de l'Afrique Occidentale relevant chacun du Lieutenant-Gouverneur.

Le Territoire Militaire Nigérien, centre à Ansongo, comprenant la contrée nigérienne divisée en trois régions selon le projet (Régions de Tombouctou, d'Ansongo et de Niamey.)

Le Territoire militaire Centre Africain, centre à Zinder, comprenant la contrée du Tchad divisée en deux





... Kamerun ...
d'un résultat attendu du fonctionnement du fond d'acquisition de la commune de Kamerun.
Qu'un officier supérieur conduise en toute
équité la vente publique car il est indispensable
que tout acheteur qui cette vente ferait

du fonctionnement du fond n'a pas connu
même qu'il existe une possibilité, la possibilité
d'indemniser complètement la personne qui,
elle que l'aboutissement de la vente soit, alors
qu'il ait été vendue à la vente, pour l'absence
de demande de la vente, équivalence de ces
indemnités - Guerre mondiale.

Bien entendu le résultat du conflit de la guerre mondiale
(bataille de la Somme) résultant dans les
conditions équivalentes de son échec de l'armée
anglaise, une difficulté facile d'action; je
crois, avec l'équivalence parfaite pour la cause
de l'ennemi au fonctionnement, non recommandant
cependant une régularisation de la vente et,
de l'équivalence militaire dégénérant au-delà de la
commune).

0

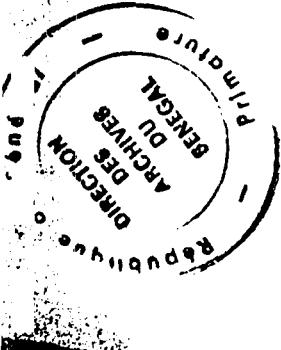
1

Kanem, sur un parcours de plus de 3.000 kilomètres.

Une étendue territoriale de cette importance ou d'une importance beaucoup plus considérable peut être placée sous une autorité unique quand cette autorité possède les pouvoirs étendus d'un Gouverneur et a seulement à exercer une action directrice — laissant à chaque rouage sa part de responsabilité ; mais un Commandant de Territoire n'a que des pouvoirs forcément limités et, chargé d'un rôle militaire, il a non seulement à diriger mais à commander, avec toutes les obligations que comporte ce mot : un Chef militaire, une fois acquise cette certitude qu'il lui serait réellement impossible d'avoir dans sa main tout un personnel ou d'intervenir en temps utile dans toutes les circonstances importantes, ne pourrait, semble-t-il, se résoudre à une situation où il ne saurait qu'être inutile et endosser toutes les responsabilités du Commandement sans avoir aucune de ses satisfactions.

S'il est du moins l'impression très nette qui se dégage de l'étude sur place des conditions — dans lesquelles se trouverait placé le Commandant du territoire agrandi du Kanem (car en ce qui me concerne personnellement je ne pourrais que décliner l'honneur d'assurer parallèle tâche) —

Et c'est

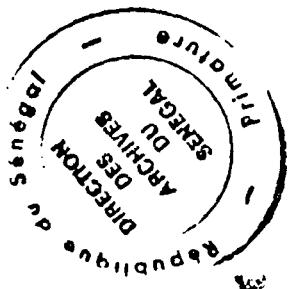


Et C'est dans toute la plénitude de ma conviction que
j'avance la conclusion suivante du présent rapport:

Sans rattachement au Kanem l'organisation
proposée me semble susceptible de bons résultats.

Avec le rattachement du Kanem les résultats
peuvent être meilleurs encore mais à la condition
expresse de créer deux territoires militaires.

Nianey, le 8 août 1907.
Le Lt. Colonel Commandant le Territoire



Population approximative des nouvelles régions.

I. Région de Tombouctou 100.000 habitants dont 32.000 Sédentaires
et 68.000 Nomades.

II. Région d' Ansongo 90.000 habitants dont 197.000 Sédentaires
et 113.000 Nomades.

III. Région de Niamey 270.000 habitants dont 250.000 Sédentaires
et 20.000 Nomades.

IV. Région de Zinder 250.000 habitants dont 210.000 Sédentaires
et 40.000 nomades.

Nota. La région actuelle de Birma y compris les territoires à annexer de la Komadougou, ne comprendrait qu'une population totale de 37.000 habitants dont 10.000 nomades.

